



Suite au passage de l'inspection du travail

Par **Drtmch**, le **01/08/2022 à 17:15**

Bonjour,

Étant en arrêt de travail suite à des soucis de santé, j'ai reçu la visite d'un médecin représentant l'organisme SMP (service médical patronal).

Malheureusement ayant un traitement médical lourd, le temps que j'accède à mon interphone, le médecin était partie me considérant comme absent sur sa feuille de contrôle.

Je vous écris afin de savoir comment prouver juridiquement ma bonne foi et aussi quelles sanctions peuvent être appliquées suite à cette notification ?

Par **jodelariege**, le **01/08/2022 à 19:13**

bonjour

vous avez les sanctions ci dessous:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33908#:~>

soit un risque de suspension de vos indemnités journalieres

il va falloir prouver que votre état physique ou mental ne vous permettait pas d'atteindre l'interphone rapidement; par exemple une jambe cassée, une immobilisation au lit due à une fièvre élevée ou un mal de tête violent, un somnifère....vous devriez contacter votre médecin

qui a ordonné l'arrêt maladie

Par **morobar**, le **02/08/2022** à **08:41**

Bonjour,

Pourquoi ce titre "passage de l'inspection du travail " ?

Normalement le rapport du médecin contrôleur est adressé obligatoirement à la CPAM dont vous dépendez.